



# VASSELAY EN BREF

## FEVRIER 2023

Par courrier préfectoral du 31 janvier,

**M. le Préfet du cher a accepté la démission de Michel AUDEBERT de son poste de Maire de la commune de Vasselay**

### MEDIATHEQUE

N'hésitez pas à venir nous rendre visite à la Médiathèque pour y découvrir tous les documents mis à votre disposition.

L'inscription est gratuite.

Les permanences ont lieu le lundi et le jeudi de 16h à 19h.

A très bientôt.

## Les bienfaits de la lecture



### RAPPEL RAMASSAGE ORDURES MENAGERES

Lundi 6 mars et lundi 20 mars.

Rappel : Votre Bac a été refusé lors de la collecte, la société Veolia a scotché celui-ci et laissé un numéro de téléphone pour information.

Veillez appeler ce numéro afin de connaître les raisons du refus de collecte auprès de la communauté de commune des terres du Haut Berry.

### INFORMATION

Mise en place d'une Zone de Contrôle Temporaire (ZCT) suite à la confirmation, le 27 janvier 2023, d'un cas d'influenza aviaire (en faune sauvage) hautement pathogène sur une mouette rieuse sur la commune de Quantilly.

Le zonage pour le Cher a été réalisé à partir du foyer, la commune de Quantilly.

Cette zone de contrôle temporaire (ZCT), concernant le Cher, a été définie, par arrêté préfectoral, sur les communes situées dans un rayon de 20 kilomètres autour du lieu de découverte de la mouette rieuse infectée.

Elle couvre 48 communes du Cher et une petite dizaine d'élevages sont concernées par les mesures renforcées. Par un arrêté préfectoral du 30 janvier 2023 (ci-joint, en cours de publication au RAA), le préfet du Cher a pris les mesures de prévention et de surveillance destinées à prévenir l'apparition d'influenza aviaire dans les élevages et les basse-cours des particuliers. En l'absence, entre autres critères, de toute nouvelle suspicion d'influenza aviaire dans le compartiment domestique ou sauvage de la ZCT, cet arrêté pourra être levé dans un délai de 21 jours (sinon il sera prolongé par périodes de 21 jours).

Dans cette ZCT, **outre l'application stricte des mesures de biosécurité, des mesures de surveillance renforcée** doivent être mises en œuvre **essentiellement en élevage de palmipèdes et de gibier à plumes.**

Dans ce contexte inquiétant (un autre cas de cadavre de mouette rieuse ramassée sur Vierzon est en cours d'analyse et pourrait être positif en fin de semaine) :

- il est important de sensibiliser, à nouveau, l'ensemble des acteurs sur les mesures de biosécurité et de surveillance qui s'imposent,
- le confinement des volailles et oiseaux captifs est obligatoire pour tous les détenteurs (professionnels et particuliers) et sur l'ensemble du territoire national compte tenu du niveau de risque "élevé" au regard de l'IAHP (arrêté ministériel du 8 novembre 2022).



### LUTTE CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE

## Avez-vous bien protégé vos oiseaux ?



Message à l'attention des petits détenteurs d'oiseaux (basse-cour, oiseaux de particuliers et d'ornement)

Chaque année, les virus de l'influenza aviaire entraînent l'abattage de millions d'oiseaux. Chacun a son rôle à jouer dans la prévention et pour lutter contre la diffusion du virus. Les mesures de prévention à respecter impérativement par les petits détenteurs d'oiseaux à visée non commerciale sont les suivantes :

1. en niveau de risque « élevé », mettre à l'abri vos oiseaux dans un environnement fermé. Éviter de les vendre/donner ou de les déplacer ;
2. surveiller quotidiennement vos oiseaux et contactez votre vétérinaire en cas de signes nerveux ou respiratoires ou en cas de changement de comportement ;
3. protéger le stock d'aliments, de litière de l'humidité et aussi de tout risque de contamination (contact avec d'autres oiseaux) y compris pour l'eau et les abreuvoirs ;
4. ne pas se rendre dans des élevages de volailles, y compris des petites fermes avec vente de produits sur place, sans prendre de précautions (nettoyer vos vêtements avant et après la visite, ne pas toucher le matériel de l'élevage ni les oiseaux...);
5. nettoyer et désinfecter régulièrement l'endroit où vivent les oiseaux et l'équipement utilisé pour leur entretien. Pour ce faire, ne jamais utiliser d'eau de surface (mare, ruisseau, eau de pluie...);
6. déclarer vos oiseaux à la mairie. Plus de renseignements : [www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

En cas de mortalité anormale de vos oiseaux, conservez les cadavres, isolez-les, protégez-les et contactez votre vétérinaire ou votre direction départementale de la protection des populations.

Plus d'information : [agriculture.gouv.fr/tout-ce-qui-faut-savoir-sur-influenza-aviaire](http://agriculture.gouv.fr/tout-ce-qui-faut-savoir-sur-influenza-aviaire)

- Décembre 2022 -

**Merci de ne pas jeter sur la voie publique**

## **ASSOCIATION VASSELAY-WERENTZHUSE**

Afin de préparer notre cassoulet et la venue des Alsaciens, une réunion se tiendra dans la petite salle du CSC, le **mardi 14 février à 18h**.

Réunion ouverte à toutes et à tous.

Vous pouvez dès à présent vous inscrire pour le cassoulet, et son après-midi récréatif (cartes, rummikub, scrabble, triominos.) qui aura lieu le **dimanche 5 mars, dès 12h**. Le tarif est de **20 euros** comprenant apéritif, cassoulet, salade, fromage, dessert et ¼ de vin par personne.

Contact : **06-20-66-76-41** ou **06-83-45-15-16**



## **AMICALE SPORTIVE VASSELAYSIEENNE**

Dans le cadre du Téléthon et comme les années précédentes, l'association a offert le ravitaillement de la randonnée VTT organisée par St Eloy-de-Gy le samedi 2 décembre.

Mais cette année, l'association a tenu à faire un effort supplémentaire pour le Téléthon en organisant une vente de vin chaud sur le marché de Vasselay les vendredis 25 novembre, 2 et 9 décembre. Cette vente a permis de récolter la somme de 355 euros qui a été reversée en intégralité à l'AFM Téléthon. Parallèlement, une "boite à dons" était à la disposition sur le stand, et la générosité des habitants a permis de récolter la somme de 290 euros. C'est donc un total de 645 euros qui a été récolté et remis à St Eloy-de-Gy pour le Téléthon

De son côté St Eloy-de-Gy a récolté 2415 euros et c'est donc un chèque global de 3060 euros qui a été remis le samedi 14 janvier à la mairie de St-Eloy, au représentant départemental de l'AFM Téléthon.

Tous nos remerciements aux personnes qui ont contribué à cette réussite !

Directeur de la publication : Emilie BIGRAT

Equipe de rédaction : Commission Communication de la Mairie

Impression : Secrétariat de Mairie ; Distribution : Martine GARCIA

Imprimé à 670 exemplaires par nos soins

## **DECOUVERTE BIEN-ETRE A VASSELAY LE 12 FEVRIER 2023**

L'association MOOVasselay organise le 12 février 2023 de 15 h à 18 h au Centre Socioculturel de Vasselay une découverte de certaines pratiques du bien-être. Des séances de 40 à 50 mn seront proposées avec chaque praticienne en groupe de 10 personnes, entrecoupées de pause détente où vous pourrez vous réchauffer avec quelques boissons chaudes et gâteaux fait maison.

Ce sera l'occasion de découvrir la Sophrologie avec Maggy Balda qui est SOPHROLOGUE, Praticienne EFT, Ambassadrice LA BULLE DES ÉMOTIONS et qui fait des massages et soins énergétiques.

Pour retrouver Maggy Balda : [www.facebook.com/ptitemaggy](http://www.facebook.com/ptitemaggy)  
Vous pourrez également découvrir le REIKI avec Virginie Delmas, praticienne et enseignante Reiki (Reiki Usui), méditations guidées, marches d'énergie et méditatives, conférence et ateliers sur la gestion du stress, relaxation en entreprise et des cours de gym douce, fitness, cardio....

Pour retrouver Virginie Delmas: [www.virginie-delmas.com](http://www.virginie-delmas.com)  
Pour compléter cette découverte, avec l'art-thérapie, Julie Verdier médiatrice artistique en relation d'aide et intervenante en art-thérapie, chez Médiation Art-en-Ciel.

Pour retrouver Julie Verdier :

<https://www.facebook.com/profile.php?id=100057485318190>

Pour participer à ces découvertes, nous demandons une participation de 5 euros par atelier à l'inscription, par chèque au nom MooVasselay à envoyer au 9 allée des Sablons 18110 Vasselay. Vous pouvez vous inscrire par mail à [moovasselay@gmail.com](mailto:moovasselay@gmail.com) ou contacter Nathalie au 0641160832 pour tout renseignement.

*Découverte bien-être*  
*Sophrologie Reiki Art-thérapie*  
*Dimanche 12 février de 15h à 18h*  
*Centre Socioculturel de Vasselay*  
*5 euros la découverte 3 maximum*  
*Découverte du Reiki par Mme Virginie Delmas*  
*[www.virginie-delmas.com](http://www.virginie-delmas.com)*  
*Découverte de l'art-thérapie avec Art-en-Ciel*  
*par Mme Julie Verdier*  
*<https://www.facebook.com/profile.php?id=100057485318190>*  
*Découverte de la Sophrologie par Mme Maggy Balda*  
*[www.facebook.com/sophrologue.eft.18](http://www.facebook.com/sophrologue.eft.18)*

*Réservation avant*  
*le 8 février 2023*  
*[moovasselay@gmail.com](mailto:moovasselay@gmail.com)*  
*Renseignements au 0641160832*

*Chèques de réservation*  
*à l'ordre de MooVasselay*  
*au 9 allée des Sablons*  
*Vasselay 18110*

*Organisé par l'association MOOVasselay*

Pour vos articles à faire paraître dans le Vasselay en Bref, envoyez-les avant le 25 du mois en cours à l'adresse de contact : [vasselayenbref@vasselay.fr](mailto:vasselayenbref@vasselay.fr), Informations à retrouver sur le site web, rubrique "contacts utiles"

Mairie de Vasselay - 1 place Louis Ducoux - 18110 VASSELAY-Tel : 02 48 69 33 66

Web : [www.vasselay.fr](http://www.vasselay.fr) – mail : [mairie.vasselay.cher@wanadoo.fr](mailto:mairie.vasselay.cher@wanadoo.fr) – <https://www.facebook.com/Vasselay/>